

La liberté d'expression a été bafouée



Je ne croyais pas qu'à l'aube du 21^e siècle, une collègue syndicale pourrait vivre une telle situation. Je ne croyais pas qu'au Québec, la liberté d'expression serait bafouée de cette façon par le congédiement d'une présidente qui, dans le but de protéger les droits des membres qu'elle représente, a posé des questions et demandé des comptes.

La Commission scolaire a répondu par la bouche de ses canons : le congédiement d'Andrée Vallée.

N'est-il pas légitime de questionner le pourquoi, surtout lorsqu'on parle d'un déficit énorme qui a des impacts sur les conditions de travail des salariés?

À moins que je ne me trompe, par le geste que la Commission scolaire a posé, elle voulait imposer le silence chez le personnel et elle voulait pouvoir naviguer sans rendre de comptes à qui que ce soit.

Selon moi, elle a interféré dans le rôle qu'une présidence de syndicat a à jouer.

Je demande donc à la Commission scolaire de réviser sa décision de congédier Mme Vallée.

En effet, ce n'est pas démontrer un signe de faiblesse lorsqu'un administrateur, en cours de procédure, change sa décision et fait marche arrière.

Je pense que la Commission scolaire de Laval, dans un souci de transparence, devrait poser des gestes concrets dans le but de rétablir un climat de confiance du personnel envers ses dirigeants.

Il ne faut pas oublier l'objectif premier d'une commission scolaire : le service à l'élève.

Merci.

Lise Beauchamp

Présidente Syndicat du personnel de soutien en éducation de la Rivière-du-Nord
(Message transmis au Conseil scolaire de Laval, le 4 avril 2001)



Une question de respect

Le congédiement de notre présidente, Mme Andrée Vallée, par le Conseil des commissaires outrepassa son droit de gestion. Le Conseil des commissaires est un endroit public où toute personne a le droit de poser des questions ou, du moins, d'interroger le Conseil des commissaires par le biais de son président. C'est ce qu'on appelle le droit à l'information.

Elle est congédiée parce qu'elle demandait des réponses à ces questions, et cela, toujours sur recommandation de l'assemblée générale du Syndicat du personnel de soutien en éducation de Laval. Elle est congédiée pour avoir effectué le mandat que ses membres lui avaient donné. Elle est congédiée pour avoir rempli le rôle pour lequel nous l'avions élue. Elle est congédiée pour avoir défendu nos intérêts. Elle est congédiée pour avoir été honnête. Elle est congédiée et tout le personnel de soutien est par le fait même congédié. C'est ce que nous appelons de la discrimination envers tout le personnel de soutien. Car, si un contribuable avait demandé les mêmes questions, aurait-il été congédié?

La Commission scolaire en congédiant notre présidente a aussi congédié un peu de chacun de nous.

Il est incroyable qu'en 2001, nous nous retrouvions à l'ère du tout début de la syndicalisation. Abus de pouvoir et tout ce qui s'ensuit. Je voudrais témoigner à mon conseil exécutif tout mon soutien dans le déroulement du grief de Mme Andrée Vallée, présidente du SPSE. C'est une question de principe. Le Respect – le Respect du personnel de soutien.

Laurette Brabant
Membre du SPSE

La Commission scolaire doit faire cesser ce cirque

Il y a un an, le 29 mars 2000, notre présidente, Mme Andrée Vallée, prenait la parole lors d'une réunion du Conseil des commissaires et questionnait la gestion de la Commission scolaire de Laval qui annonçait un déficit anticipé de 10 millions de dollars, la fermeture de plusieurs écoles et, par conséquent, l'abolition de plusieurs postes de personnel de soutien.

Le 27 avril 2000, la Commission scolaire de Laval, avec l'assentiment du président du Conseil des commissaires, suspendait notre présidente pour la congédier le 30 juin suivant, soit à la veille des vacances scolaires, empêchant tout mouvement de protestation de nos membres. Il y a un an, le droit de parole et de représentation du personnel de soutien était renié par la Commission scolaire.

On accuse notre présidente d'avoir agi avec malice et déloyauté en questionnant une administration, en l'invitant à faire un examen de conscience et en lui demandant de réévaluer ses priorités.

Les motivations de notre syndicat ont toujours été et seront toujours la préservation des emplois pour les syndiqués ainsi que la préservation des services à l'élève et, par conséquent, le respect des citoyens qui paient des taxes.

Nous nous questionnons sur l'empressement des décideurs de la Commission scolaire à préserver l'image au détriment des droits du personnel de soutien ainsi que du droit des citoyens à un service de qualité.

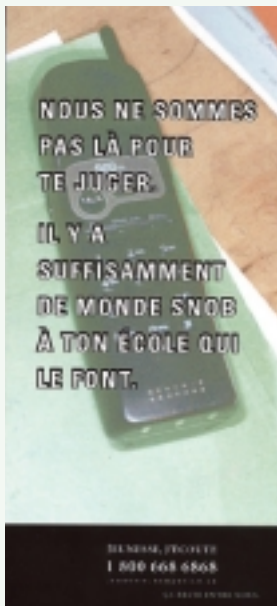
Nous enjoignons donc les décideurs de la Commission scolaire de Laval de faire cesser ce cirque!

Au nom de notre droit de parole et de représentation, nous exigeons la réintégration immédiate et sans condition de notre présidente, Mme Andrée Vallée. C'est une question de respect et de justice.

Manon Lafrance
1^{re} vice-présidente

Pour le Conseil exécutif du SPSE, Laval

Une promotion méprisante?



Nous avons reçu à l'école, juste avant la semaine de relâche, une publicité commanditée par Sympatico à distribuer à tous les jeunes. Cette publicité, sous la forme d'un signet, a pour slogan : « NOUS NE SOMMES PAS LÀ POUR TE JUGER. IL Y A SUFFISAMMENT DE MONDE SNOB À TON ÉCOLE QUI LE FONT ».

Il est inscrit au bas du signet : « Jeunesse, j'écoute / Ça reste entre nous »

À l'arrière, il y a un texte qui parle aux jeunes et il s'intitule : « C'est pas ta faute »

Le projet semble excellent, mais quelle manière d'utiliser des mots pareils!!! Nous ne sommes pas d'accord pour le distribuer aux élèves.

Denyse Morin

Enseignante au préscolaire École de l'Arc-en-ciel
Saint-François-Xavier-de-Brompton

Un message mal interprété

L'interprétation de l'affiche nous a surpris. Nous n'avions aucune intention de laisser entendre que les adultes de l'école, ou même que « tous les élèves », étaient des snobs. Nous regrettons que cela ait pu offenser qui que ce soit.

« Te juger » est la plus récente d'une série d'affiches afin d'interpeller directement les jeunes. En fait, la quantité d'appels à Jeunesse, J'écoute a augmenté de 25 % l'an dernier, en partie grâce à notre publicité.

L'affiche « Te juger » a été élaborée dans le but d'accroître significativement le nombre d'appels d'adolescents âgés entre 10 et 14 ans qui se sentent socialement isolés et seuls. Nos conseillers parlent à des jeunes comme Annette qui, chaque jour, dîne dans la salle de bain pour éviter de faire face aux élèves de l'école qui la traitent de laide, grosse et perdante.

Idéalement, Annette se confierait à un enseignant ou à un autre adulte faisant partie de sa vie. Malheureusement, de nombreux jeunes ne sont pas assez à l'aise pour le faire. Pour eux, un service anonyme et confidentiel comme Jeunesse, J'écoute peut parfois être leur seule porte de sortie.

Cette affiche a été créée principalement pour eux. Le message visait à communiquer la réaction typique d'un jeune face à une personne qui le harcèle. Il est important que les jeunes sachent que nous comprenons leurs problèmes et leur frustration, et que nous sommes là quand ils ressentent le besoin de nous parler.

Avec chaque jeune qui nous appelle, nous travaillons inlassablement pour les aider à identifier les personnes pouvant leur apporter un appui concret, comme les enseignants, les parents, etc. Nous savons que les enseignants sont présents pour les jeunes davantage que nous ne pouvons l'être. Nous comptons sur eux et nous devons collaborer pour assurer à tous les enfants, principalement ceux comme Annette, soutien et sécurité.

Christine Simmons-Physick

Vice-présidente, Service aux enfants et à la famille